

J+S informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **33 (1976)**

Heft 10

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

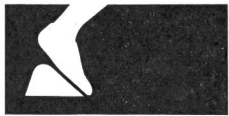
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Informations



Athlétisme

Revision du manuel de moniteur

La revision totale du manuel de moniteur a provoqué également une nouvelle répartition des chapitres. Les documents suivants ont été totalement ou partiellement modifiés:

- Chapitre 1 Structure et programmes d'enseignement
 - Revu et corrigé: — Structure et principes fondamentaux
 - Nouveau: — Aperçu des programmes d'enseignements
 - Nouveau: — Enseignements de la BS, orientation D
- Chapitre 2 Examens de la branche sportive
 - Nouveau: — Aperçu des examens de la BS
 - Nouveau: — Barème marche
 - Nouveau: — Examen de la BS orientation D
 - Nouveau: — Feuille d'examen D
 - Nouveau: — Barème D
 - Revu et corrigé: — Examen de performance (limites 1. 4. 76)
- Chapitre 3 Recueil de la matière
 - Nouveau: — Course de haies longue (300 m haies)
 - Nouveau: — Marche
- Chapitre 4 Recueil de leçons
 - Nouveau: — Tout le chapitre
- Chapitre 5 Formes complémentaires d'entraînement
 - Nouveau: — Tout le chapitre
- Chapitre 6 Planification et organisation des cours
 - Revu et corrigé: — Tout le chapitre
- Chapitre 7 Principes d'enseignement
 - Nouveau: — Méthodologie de l'enseignement en athlétisme
 - Nouveau: — Correction des fautes
 - Nouveau: — Principes d'enseignement
- Chapitre 8 Principes d'entraînement
 - Nouveau: — Principes de l'entraînement de base
 - Revu et corrigé: — Facteurs de condition phys.
 - Nouveau: — Blessures sportiv.
- Chapitre 9 Matériel / Bibliographie et films / Informations
 - Nouveau: — Choix de littérature spéc.

Il est possible d'obtenir la nouvelle édition en payant la somme de 10 fr. Les commandes seront exécutées en fin octobre 1976. Pour le paiement anticipé, il faut remplir le bulletin de versement selon le modèle ci-joint. *Attention, la mention «VZ 5661» est absolument nécessaire.* Joignez le récépissé au bon et envoyez le tout dans une enveloppe affranchie ou «affranchie à forfait» à l'adresse suivante:

Office central fédéral des imprimés et du matériel
3000 Berne

Les experts n'ont pas besoin de commander cette nouvelle édition. Elle leur sera envoyée automatiquement par le service J + S du canton de domicile. -Dr-

**Abschnitt
Coupon
Cedola** VZ 5661

Fr. ~~—~~ 10. c. ~~—~~

einbezahlt von / versés par / versati da
Giro aus Konto
Virement du c. ch. N°
Girata dal conto

auf Konto
au compte
al conto N° 30-520
für
pour OCFIM
per 3000 Berne

Le bon n'est valable que si le récépissé est annexé

N'oubliez pas d'inscrire votre adresse sur le bon

Bon Valable jusqu'au 15 octobre 1976 - Nouveau contenu du MM Athlétisme, f

Pauschal frankiert
Affranchi à forfait



Schweizerische Bundeskanzlei
**Idgenössische Drucksachen-
und Materialzentrale**
Chancellerie fédérale suisse
**Office central fédéral
des imprimés et du matériel**
3000 Bern

Informations générales

Liste des fédérations et institutions formant des moniteurs J + S

Introduction

De nombreux lecteurs nous ont demandé de publier la liste des fédérations et institutions avec qui un accord a été conclu sur la formation et le perfectionnement de moniteurs J + S.

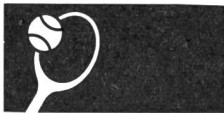
Avant de satisfaire nos lecteurs, nous tenons à préciser que l'EFGS n'accepte des cours de formation et de perfectionnement que s'ils sont annoncés par le responsable désigné dans l'accord.

Nous saisissons également l'occasion pour remercier les bureaux et les responsables pour J + S des fédérations et institutions de leurs grands efforts entrepris pour encourager le développement de J + S et de leur précieuse collaboration.

Dölf Dreier

| Fédération | Responsable pour l'annonce des cours à l'EFGS | Responsable J + S (personne compétente pour les pourparlers et délégué J + S de la fédération) |
|--|---|---|
| AFCC Association fédérale des corps de cadets | Peter Roth Stolzestrasse 24 8006 Zürich | Peter Roth Stolzestrasse 24 8006 Zürich |
| Armée du Salut | Theo Stettler Case postale 2659 Laupenstrasse 5 3001 Berne | Theo Stettler Melchiorstrasse 21/24 3027 Berne |
| ASF Association suisse de football | Département technique de l'ASF Laubeggstrasse 70 Case postale 24 3000 Berne 32 | Walter Jäger Chef de l'instruction DT/ASF Laubeggstrasse 70 Case postale 24 3000 Berne 32 |
| ASGF Association suisse de gymnastique féminine | Barbara Boucherin EFGS 2532 Macolin | Barbara Boucherin EFGS 2532 Macolin |
| ASGO Association suisse des groupements d'orientation | Irène Köhli Hungerbergstrasse 7 8046 Zürich | Irène Köhli Hungerbergstrasse 7 8046 Zürich |
| ASPT Association suisse des professeurs de tennis | Jean Brechbühl 78 A, Route de Chêne 1208 Genève | Ernst Meierhofer EFGS 2532 Macolin |
| AST Association suisse de tennis | Association suisse de tennis Secrétariat central Case postale 3000 Berne 32 | Markus Pfister secrétaire c/o AST Case postale 3000 Berne 32 |
| CAS Club alpin suisse | Walter Zinsli Oberseestrasse 66 8640 Rapperswil | Walter Zinsli Oberseestrasse 66 8640 Rapperswil |
| CTCO Communauté de travail pour la course d'orientation | Toni Stalder Eymattstrasse 113 3032 Hinterkappelen | Toni Stalder Eymattstrasse 113 3032 Hinterkappelen |
| FCSGF Fédération catholique suisse de gymnastique féminine | Hansruedi Humm Altberg 8836 Bennau | Hansruedi Humm Altberg 8836 Bennau |
| FCSGS Fédération catholique suisse de gymnastique et de sport | Xaver Ineichen Wiberg 6212 St. Erhard | Xaver Ineichen Wiberg 6212 St. Erhard |
| FES Fédération des éclaireurs suisses | Secrétariat central de la FES Münstergasse 42 3011 Berne | Jürg Girsberger Wilerstrasse 73 8193 Eglisau |
| FES Fédération des éclaireuses suisses | Secrétariat central de la FES Speichergasse 37 3011 Berne | Elsbeth Bürki Melchnaustasse 55a 4900 Langenthal |
| FSA Fédération suisse d'athlétisme | Georg Kennel Rütiweg 113 3072 Ostermundigen | Georg Kennel Rütiweg 113 3072 Ostermundigen |

| Fédération | Responsable pour l'annonce des cours à l'EFGS | Responsable J + S (personne compétente pour les pourparlers et délégué J + S de la fédération) |
|---|---|--|
| FSAJ Fédération suisse des auberges de la jeunesse | Fédération suisse des auberges de la jeunesse Secrétariat Hochhaus 9 8958 Spreitenbach | Alfred Germann Secrétariat FSAJ Hochhaus 9 8958 Spreitenbach |
| FSBA Fédération suisse de basketball amateur | FSBA Case postale 314 1701 Fribourg | Flavio Trevisan Via La Santa 2 6962 Viganello |
| FSC Fédération suisse de canoë | Secrétariat de la FSC Gundeldingerrain 187 4059 Bâle | Raymond Kamber Gundeldingerrain 187 4059 Bâle |
| FSH Fédération suisse de handball | Heinz Suter EFGS 2532 Macolin | Heinz Suter EFGS 2532 Macolin |
| FSN Fédération suisse de natation | Dr. Hans-Ulrich Schweizer Jolimontweg 6 3028 Spiegel b. Bern | Dr. Hans-Ulrich Schweizer Jolimontweg 6 3028 Spiegel b. Bern |
| FSS Fédération suisse de ski | Samuel Ryter Göttibach 1 E 3600 Thoune | Samuel Ryter Göttibach 1 E 3600 Thoune |
| FSVB Fédération suisse de volley-ball | Franz Schmied Laurstrasse 20 5200 Brugg | Jean-Pierre Boucherin EFGS 2532 Macolin |
| IAN Interassociation pour la natation | Secrétariat IAN Case postale 158 8025 Zürich | Jost Hegner Eggweg 11 3065 Bolligen |
| IASS Interassociation suisse pour le ski | Dr. Adolf Odermatt Hotel Bellevue 6390 Engelberg | Dr. Adolf Odermatt Hotel Bellevue 6390 Engelberg |
| Jugendwerk der evangelisch-methodistischen Kirche | Fredi Ringli Pfaffenwiesenstrasse 48 8404 Winterthour | Fredi Ringli Pfaffenwiesenstrasse 48 8404 Winterthour |
| LSHG Ligue suisse de hockey sur glace | Walter Hächler Wilerweg 86 4600 Olten | Hans Schumpf Hans-Waldmann-Strasse 13 6340 Baar |
| SATUS Fédération ouvrière suisse de gymnastique et de sport | SATUS Secrétariat central Case postale 472 8026 Zürich | vacant |
| SFG Société fédérale de gymnastique | SFG Secrétariat CT Case postale 355 5001 Aarau | Paul Hübscher Kilchgrundstrasse 17 3072 Ostermundigen |
| SSMG Société suisse des maîtres de gymnastique | Hansjörg Würmli Ad.-Schlatter-Strasse 18 9010 St-Gall | Hansjörg Würmli Ad.-Schlatter-Strasse 18 9010 St-Gall |
| Société suisse des professeurs de gymnastique dans les écoles secondaires supérieures | Roland Fischer Willenhofstrasse 10 8182 Hochfelden | Roland Fischer Willenhofstrasse 10 8182 Hochfelden |
| SSS Société suisse de sauvetage | Walter Kämpfer Waldeggstrasse 13 4528 Zuchwil | Walter Kämpfer Waldeggstrasse 13 4528 Zuchwil |
| UCJG/F Union chrétienne des jeunes gens et jeunes femmes | Secrétariat du comité national suisse des UCJG 4600 Olten | Martin Friedli Feldegg 13 3322 Schönbühl |
| UTS Union touristique suisse «Amis de la nature» | Fritz Küenzi Chesa Pool 7514 Fex Platta | Fritz Küenzi Chesa Pool 7514 Fex Platta |



Informations pour candidats moniteurs

1. Publication et inscription

La publication des cours paraît dans la revue «Jeunesse et Sport», de même que dans «Tennis», l'organe officiel de l'Association suisse de tennis (AST).

L'inscription aux cours de moniteurs organisés par les cantons ou par l'EFGS doit être adressée au Service J + S du canton de domicile (les étrangers y joindront une copie de leur permis d'établissement). S'il s'agit de cours de l'AST (cours de moniteurs 1 / chef de groupe), elle sera remise au responsable régional de l'instruction (adresse: voir annuaire officiel de l'Association suisse de tennis). L'inscription aux cours 2 et 3 se fait directement auprès du secrétariat central de l'AST, case postale, 3000 Berne 32.

Le dernier délai d'inscription est fixé deux mois avant le début du cours.

Les cours cantonaux et de l'EFGS offrent aux participants une formation gratuite. Ceux-ci se voient en outre rembourser le montant du prix de leur voyage et allouer une indemnité journalière de 8 fr. (CM 1) ou de 10 fr. (CM 2/3) de même qu'une allocation pour perte de salaire. Pour les cours de l'AST, on se référera au règlement qui lui est propre.

2. Conditions d'admission aux cours de moniteurs

2.1 Cours de moniteurs 1 / Moniteurs de groupe (MG)

- être âgé de 18 ans au moins,
- être de nationalité suisse ou, s'il s'agit d'un étranger, posséder un permis d'établissement,
- être classé en série C dans la liste de l'annuaire officiel de l'AST (exception possible pour bons joueurs de série D).

2.2 Cours de moniteurs 2 /

Moniteurs d'entraînement (ME)

- être âgé de 19 ans au moins,
- être en possession de la qualification de moniteur 1 et d'une recommandation pour la suite de la formation,
- être classé en série C dans la liste de l'annuaire officiel de l'AST,
- faire preuve d'une activité de moniteur.

2.3 Examen de moniteur d'entraînement

- avoir réussi l'examen de moniteur 2 et être recommandé par les experts d'examen,

2.4 Cours de moniteurs 3 / Instructeurs de tennis (IT)

- être âgé de 21 ans au moins,
- avoir totalisé au moins 135 points au brevet de moniteur AST (exception possible si la qualification est excellente),
- être classé en série B dans la liste de l'annuaire officiel de l'AST,
- faire preuve d'une activité de deux ans comme moniteur d'entraînement, moniteur J + S ou comme enseignant dans le cadre du sport scolaire ou des heures obligatoires d'éducation physique.

3. But de la formation et droit d'activité des moniteurs

Cours de moniteurs 1 (MG)

Ils ont pour but d'initier les candidats au mouvement J + S et de les familiariser avec les tâches qui incombent à un moniteur de groupe. Les moniteurs 1 sont donc habilités à exercer une activité de chef de groupe sous la direction d'un moniteur 2 ou 3. La durée des cours de moniteurs 1 est de 4 jours.

Cours de moniteurs 2 (ME)

Ils ont pour but de familiariser les candidats avec le travail de moniteur de cours et d'entraînement. Les moniteurs 2 sont habilités à organiser et à diriger des cours de branche sportive de façon indépendante. L'enseignement distribué dans les cours de moniteur 2 concerne la formation technique, sportive, méthodologique et théorique. Leur durée est de 6 à 7 jours. C'est pendant cette période qu'a lieu l'examen de moniteur 2. Pour participer à l'examen pour l'obtention du brevet de moniteur d'entraînement, il est indispensable d'y avoir obtenu un bon résultat.

Cours de moniteurs 3 (IT)

Il est réservé au perfectionnement des moniteurs particulièrement doués et assidus. La durée du cours et de l'examen est de 8 à 10 jours. Celui qui a passé l'examen avec succès peut être engagé comme maître de classe dans les cours de moniteurs 1 et 2 ou comme assistant ou directeur d'un centre d'entraînement local ou régional.

4. Examens de moniteur

4.1 Cours de moniteurs 1 (MG)

L'examen porte sur les matières suivantes:

- test de condition physique (test général J + S)
- théorie (touchant à J + S)
- technique (service, coup droit, revers, volée)

Les candidats passent cet examen pendant la durée du cours.

4.2 Cours de moniteurs 2 (ME)

L'examen porte sur les matières suivantes:

- méthodologie
- test de condition physique de l'AST
- technique (service, coup droit, revers, volée, smash, balle amortie)

Les candidats passent cet examen pendant la durée du cours.

4.3 Examen pour l'obtention du brevet de moniteur d'entraînement

Cet examen qui a lieu, en principe, durant la période allant de 1 à 6 mois après le cours de moniteurs 2, porte sur les matières suivantes:

- partie pratique et technique au cours de laquelle le candidat doit démontrer une exécution correcte des différents coups,
- partie méthodologique au cours de laquelle le candidat doit faire preuve de ses connaissances didactiques et de ses capacités pédagogiques,
- partie théorique supposant des connaissances suffisantes en matière de sport en général et sur le tennis en particulier.

Le candidat peut totaliser un maximum de 64 points dans les parties a) et b), et de 32 points dans la partie c) de l'examen.

Pour réussir l'examen, il faut totaliser au moins 120 points et ne pas compter moins de 40 points dans chacune des parties a) et b) et de 20 points dans la partie c).

Celui qui a échoué peut se présenter une nouvelle fois au terme d'un délai de 6 moi au moins. En cas d'un nouvel échec, une 3e tentative n'est plus possible.

C'est le chef du département 1 de la Commission de l'instruction de l'AST qui décide, sur proposition du chef régional de l'instruction, de l'admission d'un candidat à l'examen.

4.4 Cours de moniteurs 3 (IT)

L'examen porte sur les matières suivantes:

- partie pratique et technique
- partie méthodologique
- partie théorique

Le candidat est examiné sur la matière vue durant le cours.

5. Qualification

Les résultats d'examen, de même que l'appréciation du chef de cours et des maîtres de classes, décident de la réussite du cours.

La qualification comprend, en particulier, la note 4 à 1 pour la technique, la méthodologie, la condition physique et la théorie.

Certificat de moniteur: si le moniteur suit pour la première fois un cours de formation J + S, le Service J + S du canton de domicile lui remet un certificat de moniteur J + S.

La direction du cours inscrit directement les références de participation sur les certificats déjà existants.

Communications des chefs de branche

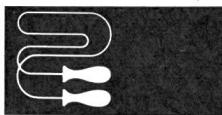


Volleyball

Jusqu'à la nouvelle conception du test général de condition physique (1er janvier 1978), ce test peut être remplacé par l'examen de condition physique D volleyball. Le résultat est reconnu comme équivalent à celui du test général.

Cette réglementation entre immédiatement en vigueur.

Le chef de la branche: J.-P. Boucherin

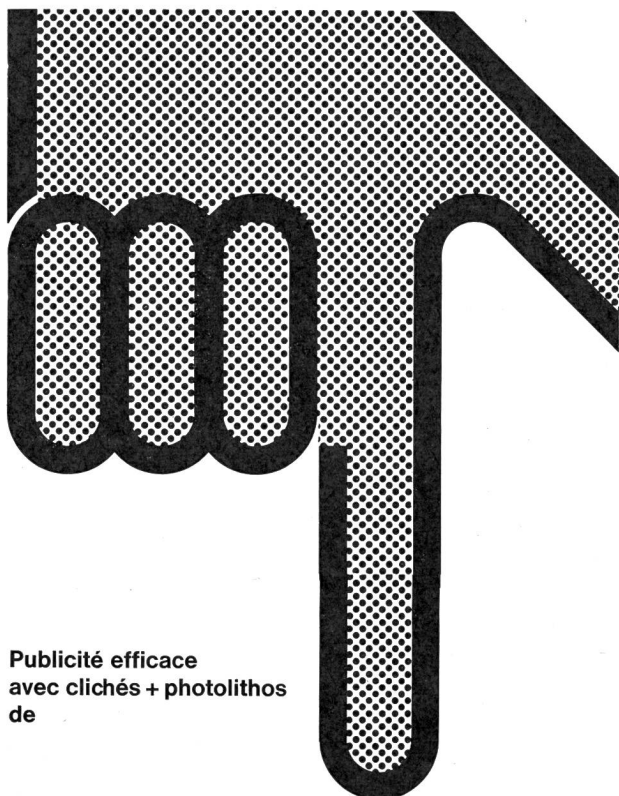


Entraînement de la condition physique

En corrélation avec les nouveautés intervenues dans la branche et la revision du manuel, nous rendons encore une fois attentif aux prochains cours centraux pour experts de la condition physique:

- | | |
|----------------|--|
| 15.—17. 11. 76 | CC Suisse orientale (ZH / ETS) |
| 18.—20. 11. 76 | CC pour maîtres d'éducation physique diplômés (EFGS) |
| 22.—24. 11. 76 | CC Suisse centrale (LU / EFGS) |
| 24.—26. 2. 77 | CC Suisse romande (VS / EFGS) |
- Ce dernier cours a dû être placé à cette nouvelle date.

Le chef de la branche: H. R. Hasler



Publicité efficace
avec clichés + photolithos
de

cliché lithos
moser sa
2500 biel bienne

Falkenstrasse 21 rue du Faucon Tel. 032 / 41 83 83

EFGS Macolin

Office pour le sport des apprentis

Bulletin concernant le sport des apprentis

Les directeurs des écoles professionnelles suivantes cherchent des enseignants pour l'éducation physique. Toute personne intéressée est priée de prendre contact directement avec le rectorat de l'école professionnelle.

Kaufmännische Berufsschule Lenzburg sucht Sportlehrkräfte für 2 bis 20 Lektionen pro Woche (Vormittag, Nachmittag, Mittwochnachmittag). Gilt für Frühjahr 1977.

Ecole prof. art. ind. de Locarno cherche maître d'éducation physique ou de sport pour 22 leçons/semaine (toute la journée).

Ecole prof. de Lugano cherche maître d'éducation physique ou de sport pour 25 - 30 leçons/semaine (lundi jusqu'à vendredi).

Kaufmännische Berufsschule Meiringen sucht Sportlehrkräfte für 4 Lektionen (Donnerstagvormittag 08.40 bis 12.05 Uhr).

NB: Stundenplan könnte ab Frühjahr evtl. geändert werden.

Berufsschule I der Stadt Zürich, Abteilung Verkaufspersonal sucht Sportlehrkräfte für:

- 2 Lektionen/Woche
Freitag: 17 bis 19 Uhr
- 1 (-3) Lektionen/Woche
Dienstag: 16 bis 17 Uhr (17 bis 19 Uhr)